Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20260218-17bFEV2026-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFAIRE N°17/FÉVRIER/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 38

NOTA :
Le Maire certifie que :
- La convocation a été adressée le : 12 février 2026 (L.2121-12 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil Municipal a été affichée et mise en ligne le :

25 FEV 2026

Le Maire,

COMMUNE DE LA POSSESSION * DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION *

Vanessa MIRANVILLE

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à quinze heures trente s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de Mme Vanessa MIRANVILLE, Maire.

ÉLUS PRESENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Christophe DAMBREVILLE - Michèle MILHAU - Jean Marc VISNELDA - Marie Line TARTROU - Henri ANANELIVOUA - Armand VIENNE - Denise FLACONEL - Christian JOLU - Marie Josée POLEYA - Éliette DABIEL TABLEAU - Sylvio DIJOUX - Florence HOAREAU - Charles DE LAUNAY – Édith LO-PAT – Jean Bernard MONIER - Fabiola LAGOURDE - Edmée DUFOUR - Gilles HUBERT - Camille BOMART - Marceau JULENON - François DELIRON – Laurent MARCELINA - Marie-Annick DOBARIA – Yannick POULOT

ÉLUS REPRESENTÉS :

Jocelyne DALELE procuration à Pascale VAR COURTOIS - Christopher CAMACHETTY procuration à Sylvio DIJOUX - Claude CELESTE procuration à Marie Josée POLEYA - Valérie MAREUX TRECASSE procuration à Marie Line TARTROU - Mireille GERBITH procuration à Fabiola LAGOURDE

ÉLUS ABSENTS :

Jacqueline LAURET - Houssamoudine AHMED - Odile ABRAL - Frédérique GRONDIN – Amandine TAVEL - Pascale VAR COURTOIS - Philippe ROBERT - Fabienne ILAHA

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.
Mme Marie-Josée POLEYA a obtenu l'unanimité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré accepter.
Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (29 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20260218-17bFEV2026-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

AFFAIRE N°17 : PETITE ENFANCE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « CASE MARMAILLES » – ANNÉE 2026

Le Maire rappelle que la Ville s'est engagée en 2022 dans la création de places en crèche, dans le cadre de Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 16 novembre 2022, avec la CAF de la Réunion.

Depuis le mois d'octobre 2024, l'association « CASE MARMAILLES » propose un multi accueil de 45 places, selon les modalités de financements de la Prestation de Service unique (PSU) s'adaptant aux ressources et la composition du foyer des familles.

Cette tarification encourage la mixité sociale parmi le public accueilli et l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Pour rappel, le cofinancement de la commune est plafonné selon les critères préconisés par la CAF de La Réunion dans le cadre du Bonus Territoire de la CTG.

Pour tout gestionnaire, ce document cadre prévoit un financement de la CAF (PSU, bonus CTG, et de la participation des familles) au maximum à hauteur de 90% et un financement de la commune jusqu'à 10% des charges de fonctionnement.

Par ailleurs, dans un contexte inflationniste, et pour des raisons d'équité, la Ville de La Possession propose de définir des modalités de co-financement complémentaires, au regard des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ouverts à ce jour et des projets à venir sur la durée de la CTG :

	Cofinancement de la commune par place agréée
EAJE d'une capacité inférieure à 40 places	1800,00 euros
EAJE d'une capacité supérieure à 40 places	1500,00 euros

Rappel et proposition :

	Prévisionnel 2026 (12 mois)
Demande de subvention - commune de la Possession	67 500,00 €
Capacité d'accueil agréée	45 places
Participation de la commune par place	1500,00 €

Considérant l'engagement pris de la commune dans la CTG, aux côtés de la CAF de la Réunion, de créer entre 2023 et 2026, 143 places nouvelles au tarif PSU, il est nécessaire de déterminer des modalités financières pour tout gestionnaire, porteur de projet Petite Enfance, actuels et à venir.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20260218-17bFEV2026-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Cette proposition vise à sécuriser la contribution de la Ville, conformément à ses engagements contractuels et sa volonté de proposer un service à la population adaptée à sa démographie et à l'aménagement de son territoire, dans un contexte budgétaire contraint et inflationniste.

Cette convention, jointe en annexe, précise les modalités de versement de la participation de la CAF de La Réunion et de la commune de la Possession, au profiter de la pérennisation de la structure « CASE MARMAILLES » sur le territoire.

Il est proposé de s'engager sur l'exercice 2026, au regard du budget prévisionnel de l'année N, dans l'attente du bilan attendu en N+1, conformément aux dispositions actuelles et à venir dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre la CNAF/CAF de la Réunion.

La commission Vie Citoyenne réunie le 06 février 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal,

À l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- **Approuve la convention d'objectifs et de moyens, *jointe en annexe* ;**
- **Autorise le versement de la subvention à l'association « CASE MARMAILLES » à hauteur de 67 500,00 euros, au titre de l'exercice 2026 ;**
- **Autorise l'encaissement des prestations prévues dans la Convention Territoriale Globale entre la CAF de La Réunion et la commune de La Possession ;**
- **Autorise le Maire, ou toute personne habilitée, à signer tous les documents afférents à cette convention.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

La secrétaire de séance

Marie-Josée POLEYA

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE